

jugé coupable alors que j'etais en legitime défense

Par stephanedu64, le 17/04/2013 à 12:04

bonjour, je vous écris ce message sur le forum car il y'a un an j'ai étais jugé pour agression avec armes blanches et menaces de mort envers mon beau frère.

j'étais en pleine séparation avec ma compagne, un soir alors qu'elle m'avait dit de dégager je m'étais endormi sur le canapé.

je me suis fait réveiller avec pas mal de coup dans la gueule, et quand ce monsieur m'a fait tomber sur mon dos, a force d'encaisser j'ai pris un couteau pur le faire fuir.

cela a marcher mais ces derniers ont appeler la police et m'ont fait embarquer.

ils ont fait deux fausses déclarations de police en indiquant que c'était moi l'agresseur. résultat je me suis manger 18 mois de sursis avec obligation de soin ainsi que 15 jours de prison.

deux paroles contre la mienne, je n'ai pu me défendre alors qu'ils ont délibérément menti que puis je faire aujourd'hui? une action en justice est elle possible afin de rétablir cette vérité qui me cause énormément de tord au quotidien

Par Helaury, le 18/04/2013 à 19:42

Songez à faire appel.

Par infojuriste, le 02/05/2013 à 22:21

La réglementation pour la qualification de légitime défense est très stricte et le délai d'appel est limité dans le temps : pour une réponse complète : info-juriste.com

Par etudianteendroit, le 15/05/2013 à 21:39

bonjour,

je suis étudiante en droit et passionnée par le droit pénal que je ne maîtrise pas.

en revanche, vous pouviez faire appel de la décision, mais là, c'est semble t-il trop tard.

Au Pénal, le juge statue sur des faits, des preuves à l'appui et des indices pour établir son intime conviction. VOus auriez du faire appel !! et changer d'avocat surtout!!!